



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 6 / 0 2 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 6 / 0 3 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F09324P0077

1 Intitulé du projet

Projet de Kart de descente "Mountain kart" sur la station des Orres (05)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

FLODROPS

Prénom(s)

Renaud

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44.d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs	Piste de Kart de descente (non motorisé)
47.a) Défrichements soumis à autorisation	Surface de défrichement de 1030 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à tracer une nouvelle piste dédiée à la pratique du kart de descente sur la station des Orres. D'un niveau technique accessible, la piste établira la liaison entre l'aire d'arrivée du télésiège du Pic Vert (2230 m) et le front de neige des Orres 1650 (1660 m). La longueur totale de la piste sera de 2950 m pour une largeur de 3 m.

La mise en œuvre du projet nécessitera :

- Défrichements sur une surface de 1030 m² ;
- Terrassements localisés pour un volume total estimé entre 370 et 390 m³ ;
- Emprise chantier de 11800 m² pour une surface de piste de 8850 m².

Pour plus de précisions, se référer à la note de présentation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer et diversifier les activités estivales de la station des Orres, en proposant une activité "à sensations", dans le même esprit que la pratique du VTT de descente et la tyrolienne géante créée en 2021.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La mise en œuvre du projet devra suivre les étapes suivantes :

- Défrichement des zones boisées sur le tracé défini. La surface de 1030 m² représente les surfaces où des abattages seront nécessaires. Cependant, la piste utilise majoritairement des pistes existantes et des traines forestières existantes, lui permettant ainsi d'évoluer entre les arbres sans abattage. Ces opérations seront limitées en nombre et en surface ;
- Terrassements en déblais-remblais pour offrir une plateforme de piste relativement homogène et sécuritaire, mais pouvant présenter des dévers et contre-pentes. 3 modalités de terrassements sont retenues : à la pelle mécanique 1,7 ou 5 t sur 30% du parcours, à la pelle mécanique 5 t sur 20%, à la pelle 1,7 t ou pelle 5 t ou pelle araignée sur 50 % du parcours. Certains virages seront relevés ;
- Construction de passerelles en bois destinées au franchissement des pistes VTT existantes ;
- Sécurisation et mise en service.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le projet renforce l'offre estivale des Orres, et créera ainsi une nouvelle activité. Les clients seront accueillis sur le front de neige et monteront avec le télésiège du Pic Vert, la piste de kart de descente démarrant au niveau de l'aire d'arrivée de cette remontée. Après une prise en main des engins et un parcours de 2950 m, la piste conduira les clients sur le front de neige, à leur point de départ.

Cette piste sera accessible uniquement en période estivale.

Les karts seront remontés au sommet de la piste par le télésiège du Pic Vert. Des attaches dédiées seront montées sur certains sièges, au même titre que les VTT qui ont des attaches dédiées. Les engins seront stockés à proximité du télésiège dans des conteneurs avec bardage bois, pour optimiser l'insertion paysagère.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur	2950 m
Dénivelé	670 m
Pente	22 %
Terrassements	370-390 m ³
Emprise chantier	11800 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Bois de la Ville

Localité : Les Orres

Code postal : 0 5 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 6 ° 3 4 ' 3 2 " 5 Lat. : 4 4 ° 2 9 ' 2 1 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 3 4 ' 3 2 " 5 Lat. : 4 4 ° 2 9 ' 2 1 " 7

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 3 3 ' 2 8 " 9 Lat. : 4 4 ° 2 9 ' 3 3 " 3

Communes traversées :

Les Orres

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU : Ns (Zone naturelle dédiée aux pratiques sportives et de loisirs [...]), et Nse. Parcelles à défricher n°OE0704 et OE0707 (348m² à défricher) et n°OE1491 (682m² à défricher).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif alpin
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN couvrant en partie le projet, zone bleue B7 : Aléa faible à moyen de phénomènes d'inondation et de glissement.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification approuvée le 04 juillet 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC Steppique Durancien et Queyrassin (FR9301502) à 3,7 km ZSC Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse (FR9301523) à 7,2 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, car aucun prélèvement, ni point d'eau prévu, ni assainissement nécessaire.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet inscrit dans des habitats naturels à l'enjeu de conservation faible à limité, dans un contexte anthropisé. Aucune espèce végétale protégée recensée sur l'aire d'étude. Présence avérée du Damier de la succise et potentielle de l'Azuré de la croisette (protégés), faisant l'objet de mesures ERC adaptées (Cf. note environnementale). Projet inséré dans un réservoir de biodiversité : la faible surface à défricher (1030m ²) ne morcellera pas les populations et habitats.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à 3,7 km du site Natura 2000 le plus proche ("Steppique Durancien et Queyrassin"). Seul le boisement à Larix est d'intérêt communautaire, classé 9420 - "Forêts alpines à Larix et Pinus cembra". La faible surface de défrichage n'est pas à même de porter atteinte au maintien de cet habitat dans les sites Natura 2000. Parmi les espèces citées au FSD, seul le Damier de la succise est avéré sur l'emprise projet. 2 mesures ERC sont proposées pour éviter toute atteinte à l'espèce, laquelle ne sera donc pas menacée dans le site Natura 2000 le plus proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage de 1030 m ² de forêt communale des Orres, soit 0,1% de la forêt communale des Orres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa faible à moyen d'inondation et de glissement en partie aval. Le risque engendré sera limité par une gestion des eaux superficielles : cunettes et revers d'eau pour limiter l'érosion et les phénomènes torrentiels. Présence d'avalanches recensées à la CLPA, mais pas d'exploitation hivernale. Le terrassement de la piste n'augmentera pas les phénomènes d'accumulation de neige, l'aléa ne sera donc pas modifié.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de blessure des clients en cas d'imprudence. Les traversées de sentiers et pistes VTT seront sécurisées et balisées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montée des clients et remontée des engins en télésiège, lequel fonctionnera de toute façon. L'impact est jugé négligeable.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits de roulements au sol et éventuels cris d'enthousiasme des clients.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations négligeables dues aux défrichements et aux terrassements en phase chantier et au passage des engins en phase exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poussières de freins (de type hydraulique à disques)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet inséré dans un domaine skiable et bike-park, largement anthropisé. De plus, le tracé limite l'impact paysager par la recherche du moindre défrichement et sera peu visible depuis les habitations et zones naturelles alentours (voire pas du tout pour un œil non averti).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Incidences cumulées liées aux précédents projets dans la station : TSD Pic Vert et enneigement piste Myrtille (2018-2019); Tyrolienne géante (2020), TSD Prébois (2020), Piste VTT "Double noire" (2021), déviation de 2 pistes VTT (2022), Construction d'une cabane (2023) et enneigement des pistes Crêtes & Cairn (2023).

Les effets cumulés liés au projet de kart de descente sont toutefois jugés négligeables à faibles selon le thème, du fait de la faible surface défrichée (1030 m², soit 1,6% des défrichements totaux), la faible ampleur du projet (0,3% des terrassements totaux et 1,5% des pertes d'habitats naturels totales), l'anthropisation et la fréquentation de l'aire d'étude (pistes de ski et de VTT, remontées mécaniques), ainsi que l'absence de création d'obstacles physiques à même de morceler les habitats et d'isoler des populations faunistiques.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- ME1 : Mises en défens des plantes-hôtes du Damier de la succise (Gentiane jaune) et de l'Azuré de la croisette non impactées par le projet ;
- MR1 : Coupe des plantes-hôtes du Damier de la succise (Gentiane jaune) et de l'Azuré de la croisette (Gentiane croisette) situées sur l'emprise du projet, avant la période de ponte pour éviter la destruction de pontes lors des terrassements ;
- MR2 : Adaptation du calendrier des défrichements pour éviter toute destruction de nichées et le dérangement de l'avifaune lors de la période de nidification ;
- MR3 : Abattage doux des arbres-gîtes potentiels pour éviter toute destruction de chiroptère pouvant y gîter ;
- MR4 : Mesures de prévention des pollutions en phase chantier ;
- MR5 : Gestion paysagère des lisières, et modalités de défrichement ;
- MR6 : Gestion des eaux de ruissellement par mise en place de cunettes et rigoles ;
- MR7 : Mise en sécurité vis-à-vis des autres usagers ;
- MC1 : Compensation forestière (au titre du code forestier) ;
- MA1 : Suivi environnemental de chantier pour mise en œuvre et suivi des mesures ER ;
- MA2 : Suivi n+1 pour évaluer l'efficacité des mesures en faveur de l'avifaune et des papillons protégés.

Ces mesures sont détaillées dans la note environnementale. Elles permettent d'aboutir à des effets résiduels jugés négligeables à faibles.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet de piste de kart de descente :

- N'est pas situé dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, APPB, etc.) ;
- Prévoit des défrichements sur une surface faible (1030 m²) et des terrassements au sein d'habitats communs (prairie alpine, prairie fertilisée, mélézin), et ainsi impacte uniquement des habitats très bien représentés à l'échelle de la station et de la commune ;
- Ne crée pas de nouvelles nuisances, ni n'accroît les aléas naturels, et est compatible avec le PLU des Orres, ;
- Prend en compte la biodiversité locale par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction avec des effets résiduels négligeables à faibles ;

Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Note environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FLODROPS

Prénom Renaud

Qualité du signataire Porteur du projet Mountain Kart Les Orres
agissant au nom et pour le compte de la
société FR Activities en cours de formation

À Les Orres

Fait le 27/02/2024

Signature du (des) demandeur(s)

